

Questionnaire sur le Projet GIBOIRE

1-Une fois élus, comment comptez-vous vous impliquer dans ce dossier

En premier lieu, il faut rappeler des éléments de contexte :

- ✓ L'île de Berder appartient à une entité privée, M. GIBOIRE
- ✓ Au Plan Local de l'Urbanisme (PLU approuvé le 4 juin 2018) cet espace est classé en zone UT : zone destinée à l'hébergement touristique ainsi qu'aux commerces et aux infrastructures de loisir qui les accompagnent.
- ✓ -Le permis de construire a été délivré le 3 mars 2020 par le Maire de Larmor-Baden dans le cadre de ce zonage.
- ✓ Plusieurs recours ont été déposés :
 - en annulation du PLU
 - en annulation du Permis de construire

En tout état de cause, il convient d'attendre la décision de la justice.

Pour autant, si nous sommes élus, et sans attendre la décision des juges qui peut être rendue dans plusieurs années, nous engagerons une concertation avec M. Giboire pour le convaincre de la nécessité de retirer ce projet et d'en construire un nouveau en concertation avec les différents partenaires : département-commune-GMVA-associations locales.

Le Département, dans ses compétences et en tant que membre du PNR, a vocation à préserver les espaces naturels notamment lorsqu'ils sont fragiles, ce qui est le cas de Berder, cette perle du Golfe largement connue au-delà de la Bretagne.

2-Quel projet défendrez-vous pour l'île Berder ?

Bien évidemment, comme vous, nous espérons que la justice vous donnera raison, les éléments environnementaux en défaveur du projet sont nombreux.

Nous souhaitons que ce projet soit complètement revu dans sa forme pour que Berder, cette île emblématique conserve son accessibilité au plus grand nombre. En effet comment concevoir la cohabitation d'un tourisme de luxe, soucieux de ne pas être dérangé, avec des amoureux de la nature qui tout simplement souhaite profiter d'un paysage irremplaçable ?

Nous pouvons soutenir un projet qui préserve le patrimoine existant et qui permette de l'hébergement et des activités de loisirs accessibles à tous, ce qui suppose que ce projet soit sérieusement revu. Il va de soi que le parc de plus de vingt hectares doit demeurer un lieu compatible avec un environnement naturel classé NATURA 2000.

3-Selon vous, quelle part devra prendre le Département ?

Contrairement à la commune de Larmor-Baden qui avait encore la possibilité d'adhérer au PNR jusqu'en mai 2021, suite aux dernières élections communales, le Département en est membre. (le canton de Vannes 2 a pour particularité que toutes ses communes sont inscrites dans le périmètre du Parc et en sont membres sauf Larmor-Baden et l'île Aux Moines) A ce titre et en tant qu'adhérent à sa charte, le Département a le devoir de protéger ce site et de s'impliquer dans la négociation d'un nouveau projet, tel que nous l'imaginons.

Les candidats du canton Vannes 2

Loïc LE TRIONNAIRE

Elisabeth TOUREAU